

Annexe 5 : Autorisation parentale « Déplacements + Clubs »

Service d'éducation et d'accueil « am Weier »

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des représentants légaux. Ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les représentants légaux au Service d'éducation et d'accueil au cas où les enfants ont le droit de quitter le Service d'éducation et d'accueil ou de se rendre seul à leur activité sportive ou musicale.

À remplir obligatoirement et à remettre au responsable du Service d'éducation et d'accueil.

Je soussigné(e)

(Nom et prénom du père, de la mère ou de tout autre représentant légal) le déclare apte et autorise l'enfant :

Nom	
Prénom	
Titulaire de classe	

à se rendre :

- ☐ Seul de son **domicile** au service d'éducation et d'accueil.
- ☐ Seul du service d'éducation et d'accueil à son **domicile**.
- ☐ Seul du service d'éducation et d'accueil au club _____
- ☐ Seul avec le Bummelbus de son **domicile** au service d'éducation et d'accueil.
- ☐ Seul avec le Bummelbus du service d'éducation et d'accueil à son **domicile**.
- ☐ Seul avec le Bummelbus du _____ au service d'éducation et d'accueil.
- ☐ Seul avec le Bummelbus du service d'éducation et d'accueil au _____.
- ☐ Seul du Service d'éducation et d'accueil à **l'école portugaise**.
- ☐ Avec les responsables de la LASEP à la **LASEP**.
- ☐ Seul du Service d'éducation et d'accueil au **solfège**.

et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets.

- ☐ pendant la période du _____ au _____.
- ☐ durant toute l'année scolaire 2026-2027.

Date et signature des représentants : _____